



République Française

**CAISSE DES ECOLES  
DE LA VILLE DE TOULON**

Publié Le

13 JUIN 2023

Direction Education –Jeunesse Hotel de Ville - Avenue de la République-CS 71407 83000 TOULON  
CEDEX

**Caisse des Ecoles**

Tél. 04 94 36 82 62

[msavoca@mairie-toulon.fr](mailto:msavoca@mairie-toulon.fr)

**Délibération N° 2023/06**

**Objet de la délibération :** Autorisation à Madame la Présidente de la Caisse des Ecoles de signer avec les associations les conventions portant attribution d'une subvention au titre du Programme de Réussite Educative (PRE).

**SEANCE DU 30 MAI 2023**

Les membres du Comité convoqués le 16 mai 2023 se sont réunis le 30 mai 2023

| <b>LISTE DES MEMBRES</b>  | <b>PRESENTS</b> | <b>ABSENTS</b> | <b>EXCUSES</b> |
|---|-----------------|----------------|----------------|
| <b><u>ELUS</u></b><br>M. MASSI, Présidente de la Caisse des Ecoles<br>Mme MONDONE, Vice -Présidente de la Caisse des Ecoles<br>M. CAZAUX, Adjoint Délégué à la Vie Scolaire- Réussite Scolaire-Restoration Scolaire | X<br>X<br>X     |                |                |
| <b><u>SOCIETAIRES</u></b><br>Mme OUALI Sabrina<br>M.MALOUSSE Alexandre<br>M.BOUDIS Mounir   | X<br>X          | X              |                |
| <b><u>INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE</u></b><br>Mme BERNARD, représentée par Mme.DEHAIES<br>Mme RIPOLL, représentée par M. VIAL<br>Mme VOGIN ,représentée par M.RIOUALEN<br>M.BOUTONNE<br>M.SISSOKO           | X<br>X<br>X     | X<br>X         |                |
| <b><u>REPRESENTANT DE LA PREFECTURE</u></b><br>Mme SADOUL   | X               |                |                |

La Caisse des Ecoles de Toulon est la structure juridique choisie pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative.

Le Programme de Réussite Educative s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2005 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la circulaire du 27 avril 2005 relative au programme de réussite éducative.

L'objectif de ce dispositif est de rendre effective l'égalité des chances pour tous.

A cette fin, il s'agit d'accompagner dès la petite enfance et jusqu'au terme de la scolarité des enfants et des adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel propre à un développement harmonieux.

Cet accompagnement se traduit par des parcours individuels de suivi définis, comprenant une ou plusieurs actions dans les domaines de la santé, du soutien éducatif et d'aide à la fonction parentale, de la prévention du décrochage scolaire et de l'absentéisme ...

Pour la session de 2023, les associations indiquées ci-dessous ont proposé à la Caisse des Ecoles des projets d'actions tournés vers les enfants de la tranche d'âge considérée, adaptés aux objectifs définis par la loi ci-dessus évoquée, et que la Caisse des Ecoles de la Ville de Toulon souhaite mettre en œuvre.

Ces projets portés par les associations ont été étudiés en Commission d'Eligibilité le 10 mai 2023.

Dans ce contexte, la Caisse des Ecoles souhaite apporter un soutien financier à ces associations pour la mise en œuvre de leurs projets.

## Axe 1 : Soutien Educatif

| Associations porteuses           | Nature du projet présenté  | Territoires                | Montant         |
|----------------------------------|--|----------------------------|-----------------|
| <b>Centres sociaux de Toulon</b> | Tutorat scolaire dans les 3 structures de l'association pour 12 enfants primaires ou collégiens + places en ACM ( ex ALSH) réservées pour 6 enfants mater et élémentaires au CSO   | Toulon                     | <b>10 400 €</b> |
| <b>Rocher Ouest</b>              | Tutorat scolaire pour 3 enfants (élémentaires ou collégiens)   | La Beaucaire               | <b>1 350€</b>   |
| <b>Rocher Est</b>                | Tutorat scolaire pour 6 enfants (élémentaires ou collégiens)   | Toulon pour stages décliné | <b>2 700 €</b>  |
| <b>AFEV</b>                      | Tutorat scolaire à domicile + activité vers l'extérieur (mentorat) pour 15 à 20 suivis   | Toulon                     | <b>4 500 €</b>  |
| <b>EQV</b>                       | 9 places en ACM (ex ALSH) pour mercredi et vacances scolaires  | Toulon                     | <b>5 000 €</b>  |
| <b>Yeux dans les Jeux</b>        | 5 séances de deux heures pour 10 jeunes maximum à chaque séance (support éducatif)   | Toulon                     | <b>500 €</b>    |
| <b>Entraide Scolaire Amicale</b> | Tutorat scolaire à domicile(enfants à besoin spécifiques notamment)+ lien école et famille (ouverture aux loisirs pendant les vacances)  | Toulon                     | <b>2 500 €</b>  |
| <b>Perles de sagesse</b>         | Nouvelle association et nouvelle action : Gestion des émotions, travail sur l'attention, renforcement des compétences psycho sociales et de l'estime de soi pour les collégiens de 6ème/5ème (1h 1Xpar mois) et 1h à chaque vacances scolaire pour les 4ème/3ème | Toulon                     | <b>768 €</b>    |

**Axe 1 :Soutien Educatif : 27 718 €  
PRE : 27 718 €**

## Axe 2 : Soutien Familial et à la Parentalité

|                                  | Nature du projet présenté   | Territoires                  | Montant  |
|----------------------------------|---|------------------------------|--|
| <b>AVEF</b>                      | Suivi psychologique des parents (guidance parentale) + supervision équipe. Permanence 1X/mois dans les locaux du PRE pour 6 familles en File Active   | Toulon                       | <b>12 000 € répartis comme suit : 6 000 € PRE , 6 000 € Cité Educative Est (sous réserve des financements Cité Educative)</b>                |
| <b>AVEF</b>                      | Nouvelle action : médiation ethnoclinique (parentalité et interculturalité) sur Beaulieu Ste Marie et Pont carral (10 familles sur chaque quartier + dynamique partenariale autour de cette action à visée intégrative (4 séances de sensibilisation avec les partenaires + 8 séances avec les familles en y associant les partenaires volontaires) | Toulon Est et Toulon Ouest   | <b>8 000 € répartis comme suit : 4 000 € Cité Educative Est, 4 000 € Cité Educative Ouest (sous réserve des financements Cité Educative)</b> |
| <b>EQV</b>                       | Accès à la culture pour 10 sorties culturelles (5 places à chaque sortie) - Média culturel comme support éducatif   | Toulon                       | <b>1 000 €</b>   |
| <b>Centres sociaux de Toulon</b> | Ateliers mater sur St Jean et la Florane : 1 atelier par semaine pour 8 enfants sur chaque école en présence des parents (et des fratries si besoin)  | St Jean du Var et la Florane | <b>4 000 € répartis comme suit : 2 000 € Cité Educative Est, 2 000 € Cité Educative Ouest (sous réserve des financements Cité Educative)</b> |
| <b>Perles de sagesse</b>         | Nouvelle action : Atelier parents/enfants 1X:mois pour 12 personnes maximum (parents + enfants de 7 à 12 ans) - Gérer ses émotions en famille, verbaliser ses émotions de façon bienveillante et ainsi prévenir les violences intra familiales  | Toulon                       | <b>512 €</b>   |
| <b>Yeux dans les jeux</b>        | 5 ateliers pour 10 familles à chaque séance : le jeu de Société comme médias à la relation parents/enfants  | Toulon                       | <b>500 € répartis comme suit : 250 € Cité Educative OUEST, 250 € Cité Educative EST(sous réserve des financements Cité Educative)</b>        |

**Axe 2 : Soutien Familial et à la Parentalité : 26 012 €**

**PRE : 7 512 €**

**Cité Educative OUEST : 6 250 €**

**Cité Educative EST : 12 250 €**

## Axe 3 : Accompagnement Médico-Social

| Associations porteuses         | Nature du projet présenté   | Territoires  | Montant   |
|--------------------------------|---|--------------|---|
| En chemin                      | Bilan et 15 séances de psychomotricité pour 41 enfants + réponse alternative (ex: ergothérapie)           | Toulon       | 25 400 € répartis comme suit : PRE 15 400 €, Cité Educative OUEST : 5 000 euros, Cité Educaive EST : 5 000 euros (sous réserve des financements Cité Educative) |
| Neurodys(anciennement Resodys) | 51 bilans neuropsychologiques + remédiation si nécessaire + 24 bilans orthophoniques sur l'année scolaire | Toulon       | 58 000 € répartis comme suit : PRE 30 000 €, Cité Educative OUEST : 14 000 €, Cité Educaive EST : 14 000 €(sous réserve des financements Cité Educative)        |
| Axis                           | 5 suivis psychologiques individualisés à la maison des Parents  | Toulon Ouest | 4 000 € répartis comme suit : PRE 2 250 €, Cité Educative OUEST : 1 750 €, (sous réserve des financements Cité Educative  |
| AFL                            | 20 suivis psychologiques individualisés   | Toulon       | 16 000 € répartis comme suit : PRE 8 000 €, Cité Educative OUEST : 8 000 €, (sous réserve des financements Cité Educative                                       |
| AVEF                           | 6 suivis psychologiques individualisés avec EMDR si besoin  | Toulon       | 2 860 € répartis comme suit : PRE 860 €, Cité Educative EST : 2 000 €, (sous réserve des financements Cité Educative  |
| AVRE                           | 7 suivis psychologiques individualisés  | Toulon       | 5 000 € répartis comme suit : PRE 3 250 €, Cité Educative EST : 1 750 €, (sous réserve des financements Cité Educative  |

**Axe 3 : Médico-Social : 111 260 €**  
**PRE : 59 760 €**  
**Cité Educative OUEST : 28 750 €**  
**Cité Educative EST :22 750 €**

**TOTAL DES PROJETS : 164 990 euros**  
**PRE : 94 990 euros**  
**Cité Educative OUEST :35 000 euros**  
**Cité Educative EST : 35 000euros**

Le Comité de la Caisse des Ecoles réuni le 30 mai 2023,

Où l'exposé de Madame Josée MASSI ,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005

Vu la circulaire du 27 avril 2005 relative au programme de réussite éducative

Vu le décret du 30 mai 2005 relatif aux caisses des écoles

Vu la décision de la Commission Nationale DIV-DGESCO (Direction Nationale de l'Enseignement Scolaire) en date du 6 juillet 2006

Vu la décision de M. le Délégué Interministériel à la Ville en date du 6 octobre 2006 validant le projet de Toulon

Vu la délibération n° 19-2005 du 7 décembre 2005 du Comité de la Caisse des Ecoles portant création du Conseil Consultatif de réussite éducative

Vu la délibération n° 2006/0463/S du conseil municipal du 21 décembre 2006 autorisant M. le Maire de Toulon à signer avec l'Etat et la Caisse des Ecoles de la Ville de Toulon le Projet de Réussite Educative et la convention tripartite pluriannuelle attributive de subvention pour la mise en œuvre de ce projet,

Considérant que la mise en œuvre des parcours individuels de certains enfants requiert le concours de ces associations.

Il est proposé au Comité :

- d'attribuer des subventions aux associations mentionnées ci-dessus , pour un montant global de 164 990 € au titre du budget 2023, compte 65748.
- d'autoriser Madame la Présidente de la Caisse des Ecoles à signer les conventions avec les associations.
- d'autoriser Madame la Présidente de la Caisse des Ecoles à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité du Comité de la Caisse des Ecoles.

**Josée MASSI**  
**Présidente de la Caisse des Ecoles**

Toulon, le 30 mai 2023

Transmis au contrôle de légalité le: 13 JUIN 2023

Publié le : 13 JUIN 2023

**Acte à classer**

202306PRE

|                |                                 |             |          |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| <b>1</b>       | <b>2</b>                        | <b>3</b>    | <b>4</b> |
| En préparation | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé   |

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-13T14-42-17.00 ( MI245650632 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230530-202306PRE-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Délibération n.2023/06 du 30 mai 2023 - Autorisation à Madame la Présidente de la Caisse des Ecoles de avec les associations les conventions portant attribution d'une subvention au titre du Programme de Réussite Educative (PRE)

Date de décision : 30/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : Délib 2023 06 S Caisse des Ecoles.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 13/06/23 à 14:42

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis Date 13/06/23 à 14:42

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception Date 13/06/23 à 15:02